



Statistics  
Canada

Statistique  
Canada



## **Guide explicatif pour le formulaire Annexe II – Participation au capital-actions**

**Section de la LDPM  
Division de l'organisation et des finances de l'industrie**

# Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Annexe II – Participation au capital-actions .....</b>	<b>4</b>
- Partie 1 : Changement de raison sociale/d’adresse.....	5
- Partie 2 : Personne morale.....	6
- Partie 3 : Administrateurs ou dirigeants de la personne morale .....	7
- Partie 4 : Capital-actions de la personne morale déclarante .....	8
- Partie 5 : À l’égard des administrateurs et dirigeants .....	10
- Partie 6 : Nombre d’actions possédées ou détenues par une personne morale.....	11
- Partie 7 : Actionnaires domiciliés hors du Canada.....	13
- Partie 8 : Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante....	14
- Partie 9 : Dette à long terme de la personne morale déclarante: .....	15
- Partie 10 : Attestation .....	15
<b>3. Pour renseignements.....</b>	<b>16</b>

## **Introduction**

### **La Loi sur les déclarations des personnes morales**

La Loi sur les déclarations des personnes morales (LDPM) est administrée par le statisticien en chef du Canada sous l'autorité du ministre de l'Industrie. Elle a pour objet la collecte de renseignements sur la propriété des sociétés qui exercent des activités au Canada, ainsi que l'utilisation de ces renseignements pour évaluer l'étendue et les effets de la propriété et du contrôle étrangers dans l'économie canadienne. La Loi sur les déclarations des personnes morales exige la présentation d'un rapport annuel au Parlement.

La Loi sur les déclarations des personnes morales (LDPM), anciennement Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (CALURA), a été adoptée en 1962 en réponse aux préoccupations généralisées concernant la propriété et le contrôle étrangers des sociétés canadiennes et les activités des syndicats dont le siège social se trouve à l'extérieur du Canada. Depuis, Statistique Canada présente au Parlement des rapports annuels portant sur la propriété et le contrôle étrangers dans l'économie canadienne. Le Parlement a officiellement modifié la Loi, supprimant l'obligation qu'avaient les syndicats de soumettre une déclaration en vertu de la Loi. Cette modification est entrée en vigueur en janvier 1999.

### **Qui doit produire une déclaration?**

Aux termes de la Loi, chaque personne morale seule ou faisant partie d'un groupe de personnes morales sous contrôle d'une seule personne morale dont les actifs combinés se chiffrent à plus de 10 millions de dollars ou dont le revenu excède 15 millions de dollars doit déposer une déclaration. De plus, toute personne morale ayant des titres de créances ou des capitaux propres détenus par des personnes ne résidant pas au Canada et dont la valeur comptable nette excède 200 000 \$ est tenue de déposer une déclaration. Le formulaire Annexe II – Participation au capital-actions doit être présenté à Statistique Canada chaque année. La Loi précise que quiconque omet de remplir et de déposer une déclaration commet une infraction et est passible de poursuites judiciaires. Il convient de souligner également que les personnes morales **inactives** doivent produire une déclaration si elles dépassent le seuil indiqué parce qu'elles font partie d'un groupe de personnes morales sous contrôle d'une seule personne morale.

Statistique Canada propose actuellement de mettre à jour ces seuils de manière à ce que seules les personnes morales ou groupes de personnes morales sous contrôle d'une seule personne morale dont les actifs combinés se chiffrent à plus de 200 millions de dollars ou dont les revenus excèdent 80 millions de dollars soient tenus de produire une déclaration. Il sera également proposé de porter à 1 million de dollars le seuil relatif aux titres de créances ou aux capitaux propres étrangers. Les répondants seront avisés lorsque ces modifications entreront en vigueur.

Pour toute question concernant les obligations de votre entreprise aux termes de la présente loi, voir la rubrique « Pour renseignements » à la fin du présent guide.

## Annexe II – Participation au capital-actions

Le questionnaire Annexe II – Participation au capital-actions est le formulaire qu'il est obligatoire de remplir et de retourner en vertu de la Loi sur les déclarations des personnes morales. L'Annexe II est divisée en dix sections portant chacune sur un aspect différent de la personne morale déclarante. Dans le présent guide, on entend par **la Loi** la Loi sur les déclarations des personnes morales. En outre, une distinction est faite entre la copie papier verte de l'Annexe II devant être remplie manuellement par le répondant et la version électronique. Les sections de la version électronique (comme de la version sur support papier) seront fournies à titre d'illustration tout au long du texte. Toutes les instructions données dans le présent guide s'appliquent à l'une ou l'autre version de l'Annexe II, sauf indication contraire.

Voici la partie supérieure de la première page de la version électronique de l'Annexe II :

The screenshot shows the top portion of a green form titled 'Annexe II Participation au capital-actions'. It includes the following elements:

- Annexe II** (top left)
- Participation au capital-actions** (main title)
- Exigence législative: Lois sur les déclarations des personnes morales.** (sub-title)
- If you prefer this questionnaire in English, please open sheet 121 English.** (English instruction)
- But principal: Les données sont requises pour préparer un rapport sur la propriété et le contrôle de l'économie canadienne pour le Parlement.** (purpose statement in a box)
- CCID:** followed by a blank line for the Corporate Identification Number.
- Nom**, **Rue et no.**, **Ville**, **Province/État**, and **Pays** (address fields) each followed by a long horizontal input box.
- Exercice financier se terminant le:** followed by three small input boxes for **Année**, **Mois**, and **Jour**.
- Code postal/Zip** followed by a horizontal input box.

Si vous remplissez la copie papier de l'Annexe II, la raison sociale et l'adresse seront préimprimées sur une étiquette figurant en haut du formulaire. Il faut indiquer la date à laquelle se termine l'exercice financier de la personne morale. Si vous utilisez la version électronique, vous devez fournir les renseignements vous-même. Vous devez inclure la raison sociale exacte de la personne morale déclarante ainsi que son adresse et la date à laquelle se termine l'exercice financier.

Le **CCID** est le numéro d'identification de la personne morale aux fins de la LDPM. Il s'agit d'un identificateur unique à huit chiffres attribué par notre système à chaque personne morale figurant dans notre base de données.

Tous les répondants doivent indiquer, dans cette partie du formulaire, tout changement d'adresse ou de raison sociale de la personne morale déclarante depuis la dernière déclaration. Veuillez indiquer tout changement de raison sociale, d'adresse de la personne morale et/ou d'adresse postale dans les zones appropriées de la section 1 du formulaire.

## Partie 1 : Changement de raison sociale/d'adresse

La raison sociale et/ou l'adresse ont-elles changés depuis la dernière déclaration? Oui  Non

I. Changement de raison sociale/d'adresse		Changement d'adresse postale	
Nom			
Rue et no.	111, 5ième avenue	Rue et no.	
Ville	Ottawa	Prov/État	Ontario
		Ville	
		Prov/État	
Pays	Canada	Pays	
Code Postal	K1A 0T7	Code Postal	

Chaque personne morale faisant partie d'un groupe de personnes morales sous contrôle d'une seule personne morale dont les actifs combinés se chiffrent à plus de 10 millions de dollars ou le revenu brut excède 15 millions de dollars doit soumettre un rapport d'après la Loi. De plus, toutes personne morale ayant des titres de créances à long terme ou un avoir qui excède une valeur comptable de \$200,000 détenues par des personnes ne résidant pas au Canada, est aussi passible d'après la Loi.

Aux postes 5, 6 et 7 il faut indiquer le nom des détenteurs des actions si la personne morale compte 50 actionnaires ou moins; ou le nom et l'adresse d'enregistrement si la personne morale compte plus de 50 actionnaires.

Les renseignements communiqués dans ce questionnaire seront en partie utilisés pour satisfaire les besoins de l'administration de la Loi sur les déclarations des personnes morales et de la division de la Balance des paiements de Statistique Canada.

Nature de l'entreprise: **Société de portefeuille**

S.V.P. ne pas remplir les parties ombragées.

La personne morale déclarante doit indiquer dans cette section tout changement de sa raison sociale, de son adresse et/ou de son adresse postale. Le répondant doit indiquer la nouvelle raison sociale. Même si ce n'est pas obligatoire aux termes de la Loi, l'inclusion d'une copie du **certificat** de changement de raison sociale ou de fusion pour le secteur de compétence approprié serait très appréciée. Toutefois, si la personne morale a été dissoute avant la fin de son exercice financier, veuillez nous en aviser par écrit au lieu de remplir le questionnaire et nous fournir une copie du certificat de dissolution.

La **nature de l'entreprise** de la personne morale déclarante est également importante. Le répondant doit indiquer la **principale** activité commerciale menée par la personne morale déclarante. Si la personne morale n'est pas en exploitation le jour où son exercice financier prend fin, il faut inscrire **Inactive** à la rubrique Nature de l'entreprise.

## Partie 2 : Personne morale

<b>2. Personne morale:</b>		
a) Date de constitution en personne morale		
2001	1	1
Année	Mois	Jour
b) Loi de constitution en personne morale		
Fédérale.....		<input type="checkbox"/>
Provinciale (veuillez préciser)		<input checked="" type="checkbox"/>
Ontario		
Hors du Canada (veuillez préciser)		<input type="checkbox"/>
c) Mode de constitution en personne morale		
Statuts constitutifs.....	<input checked="" type="checkbox"/>	
Lettres patentes.....	<input type="checkbox"/>	
Acte de constitution.....	<input type="checkbox"/>	
Loi spéciale.....	<input type="checkbox"/>	
d) La personne morale est une entreprise		
publique.....		<input type="checkbox"/>
privée.....		<input checked="" type="checkbox"/>
autre (veuillez préciser)		<input type="checkbox"/>

Veillez indiquer a) la **date de constitution en personne morale**, b) la **loi de constitution en personne morale** et c) le **mode de constitution en personne morale** de la personne morale déclarante. Le répondant doit également indiquer si la personne morale déclarante est une entreprise d) **publique** (société cotée en bourse) ou **privée** (société fermée). L'option **Autre** est également disponible. Si vous sélectionnez **Autre**, veuillez préciser.

Définition : Une société publique est une société qui a émis des actions dans le cadre d'une offre publique et dont les actions se vendent sur le marché libre. Une société fermée est une société dont les actions ne sont pas cotées en bourse ni autrement disponibles au public.

Si vous déclarez une **fusion**, la date d'effet de la fusion devient la date de constitution en personne morale.



Partie 4 : Capital-actions de la personne morale déclarante:

4. Capital-actions de la personne morale déclarante:		Catégories d'actions			
		301		302	
Nombre de catégories d'actions..... 300 <input type="text" value="1"/>					
a) Description de chaque catégorie d'actions autorisées (Décrivez en détails toutes les options ou autres contrats relatifs à chaque catégorie).....		<b>ordinaire</b>			
b) Nombre d'actions autorisées .....		<b>illimité</b>			
c) Montant du capital-actions autorisés .....		<b>\$ illimité</b>		<b>\$</b>	
d) Nombre de votes par action .....		<b>1</b>			
e) Nombre d'actions offertes à la souscription publique depuis 5 ans .....		<b>0</b>			
f) Nombre d'actions possédées ou détenues:					
au Canada .....	<input type="text" value="C"/> <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="N"/>	<b>50</b>			
aux États-Unis .....	<input type="text" value="U"/> <input type="text" value="S"/> <input type="text" value="A"/>	<b>45</b>			
au Royaume-Uni .....	<input type="text" value="G"/> <input type="text" value="B"/> <input type="text" value="R"/>	<b>0</b>			
en d'autres pays (veuillez préciser) - <input type="text" value="Allemagne"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<b>5</b>			
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>				
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>				
Sans adresse d'enregistrement.....		<b>0</b>			
Total des actions émises et en circulation .....		<b>100</b>			

L'exemple ci-dessus est un exemple typique d'une société privée. Cette société a une seule catégorie d'actions qui, selon la section 4a), sont des actions **ordinaires**. Les autres options qui s'offrent à la section 4a) comprennent **privilégiées, de la catégorie A**, etc. Lorsque la personne morale déclarante a plus d'une catégorie d'actions, elles doivent être indiquées dans les colonnes adjacentes.

La section 4 est très importante puisque ces données déterminent la propriété et ultimement le pays de contrôle. Elle est divisée en neuf parties, comme suit :

- Nombre de catégories d'actions : Veuillez indiquer le nombre de catégories d'actions émises par la société déclarante.
- a) Description de chaque catégorie d'actions autorisées : Veuillez indiquer le titre de chaque catégorie d'actions. En outre, veuillez fournir des documents décrivant toutes les options ou autres contrats relatifs à chaque catégorie. Chaque colonne correspond à une nouvelle catégorie d'actions.
- b) Nombre d'actions autorisées : Veuillez indiquer le nombre total d'actions que la personne morale déclarante est autorisée à émettre. Le nombre varie, allant d'un nombre précis à un nombre illimité.

#### Partie 4 : Capital-actions de la personne morale déclarante (suite)

- c) Montant du capital-actions : Veuillez indiquer le montant total du capital-actions autorisé pour la catégorie d'actions donnée. Le nombre varie, allant d'un montant particulier à un montant illimité. Le capital-actions représente la participation dans une société telle qu'autorisée par son acte constitutif.
- d) Nombre de votes par action : Veuillez indiquer le droit de vote associé à la catégorie d'actions donnée. Il importe de fournir des renseignements corrects, puisqu'ils aideront à déterminer la propriété de la personne morale déclarante. Veuillez noter qu'il s'agit d'une valeur numérique **par action**. Cette section ne devrait pas contenir le pourcentage agrégé (pourcentage total) de la propriété que représente la catégorie d'actions donnée. Veuillez noter également qu'au moins une catégorie d'actions de la personne morale déclarante doit être une catégorie d'actions avec droit de vote. Dans le cas d'une catégorie d'actions à votes multiples, veuillez indiquer le nombre de votes par action.
- e) Nombre d'actions offertes à la souscription publique depuis cinq ans : Cette section n'est pertinente que dans le cas d'une société cotée en bourse. Elle doit indiquer combien d'actions de cette catégorie particulière ont été émises dans le public en vue d'être achetées au cours des cinq dernières années. Comme dans notre exemple la société déclarante est une société privée, cette section ne s'applique pas.
- f) Nombre d'actions possédées ou détenues dans divers pays : Cette section porte sur les pays où les actions de la société déclarante sont détenues. Dans notre exemple, la personne morale déclarante possédait des actions dans quatre pays, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Notez que l'Allemagne figure à la section « Autres pays ». Il est obligatoire de remplir cette section. Il est essentiel d'indiquer le nom du pays et le nombre d'actions détenues dans **chacun** des pays que vous ajoutez à la section **en d'autres pays**. Si vous avez besoin de plus d'espace pour énumérer les pays dans cette section, veuillez joindre une annexe montrant combien d'actions sont détenues dans **chacun** des pays déclarés.
- Sans adresse d'enregistrement : Veuillez indiquer le nombre d'actions détenues dans le cas desquelles aucun pays de résidence ne peut être indiqué.
- Total des actions émises et en circulation : Veuillez indiquer le nombre total des actions autorisées qui ont été émises par catégories d'actions.

Une fois achevée la description de la structure du capital-actions, la répartition de ces actions est indiquée dans les parties 5, 6 et/ou 7 de la présente annexe.



Partie 6 : Nombre d'actions possédées ou détenues par une personne morale/un individu:

Dans cette section, indiquez tous les actionnaires de la société déclarante non visés à la partie 5. Énumérez les personnes morales, individus et groupes connexes qui possèdent ou détiennent 10 % ou plus du total des actions de chaque catégorie émises. Veuillez préciser chaque catégorie d'actions pour la personne morale déclarante à la colonne **Catégorie d'action** (voir l'exemple à l'illustration ci-dessous).

		Catégorie d'action	
		602	
		Ordinaire	
<p>6. (a) Énumérez chacune des catégories autorisées visées au poste 4 (a).....</p> <p>(b) Pour les actions non mentionnées au poste 5, énumérez les personnes morales, les individus ou les groupes liés qui possèdent ou détiennent 10% ou plus du total des actions émises de chaque catégorie:</p> <p>Nombre de ces personnes morales, individus ou groupes:..... <b>2</b></p> <p>Indiquez le nom et l'adresse de chaque personne morale ou individu. Nota: Pour chaque groupe, il faut indiquer le nom et l'adresse de chacun des membres qui le compose. Si l'adresse citée en (i) est située hors du Canada, donnez en (ii), s'il y a lieu, l'adresse du bureau principal au Canada de cette personne morale ou individu:</p> <p>a) Première personne morale/premier individu ou groupe:</p> <p>Nom : <b>Compagnie Etrangère</b></p> <p>(i) <b>1111 avenue du siège social</b> <b>Detroit</b>  <small>Numéro et rue Ville</small>  <b>Michigan</b> <b>58923</b> <b>E.U.</b>  <small>Prov./État Code postal Pays</small></p> <p>(ii) _____  <small>Numéro et rue Ville</small>  _____  <small>Province Code postal Pays</small></p> <p>Nombre d'actions possédées ou détenues:.....</p> <p>b) Deuxième personne morale/individu ou groupe:</p> <p>Nom : <b>Compagnie Canadienne</b></p> <p>(i) <b>120 rue Parkdale</b> <b>Ottawa</b>  <small>Numéro et rue Ville</small>  <b>Ontario</b> <b>K1T 8U9</b> <b>Canada</b>  <small>Prov./État Code postal Pays</small></p> <p>(ii) _____  <small>Numéro et rue Ville</small>  _____  <small>Province Code postal Pays</small></p> <p>Nombre d'actions possédées ou détenues:.....</p>		<p>610 <b>CCID</b></p> <p>_____</p> <p><b>RÉS.</b></p> <p>611 _____</p> <p>612 <b>Nombre d'actions</b></p> <p><b>45</b></p> <p>620 <b>CCID</b></p> <p>_____</p> <p><b>RÉS.</b></p> <p>621 _____</p> <p>622 <b>Nombre d'actions</b></p> <p><b>25</b></p>	

Partie 6 : Nombre d'actions possédées ou détenues par une personne morale/un individu (suite)

Dans notre exemple, deux entreprises détiennent des actions dans la société déclarante, l'une au Canada et l'autre aux États-Unis. Veuillez indiquer la raison sociale, l'adresse et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire respectif, comme il est indiqué ci-dessus. D'après cet exemple, l'entreprise canadienne détient 25 actions et l'entreprise américaine, 45 actions, ce qui correspond aux renseignements fournis à la section 4f). Notez qu'à la colonne **Catégories d'actions**, le nom de la catégorie d'actions dont il s'agit (c.-à-d. Ordinaires) a été indiqué par le répondant. Si vous avez besoin de plus d'espace, vous pouvez photocopier cette page ou joindre une annexe pour déclarer d'autres catégories d'actions.

Partie 7 : Actionnaires domiciliés hors du Canada ou sans adresse d'enregistrement et non mentionnés aux postes 5 ou 6:

7. Actionnaires domiciliés hors du Canada ou sans adresse d'enregistrement et non mentionnés aux postes 5 ou 6: Si un actionnaire possède ou détient moins de 10% et plus de 5% du total des actions émises de n'importe quelle catégorie indiquez le nombre d'actions possédées ou détenues, dans chaque catégorie, par chaque actionnaire en question.												
Énuméré chacune des catégories qui sont précisées au poste 4.	701			702			703			704		
	Nombre d'actions possédées											
Actionnaire no 1 .....	711			712			713			714		
Actionnaire no 2 .....	721			722			723			724		
Actionnaire no 3 .....	731			732			733			734		

Cette section est réservée aux actionnaires dont **l'adresse est inconnue** et qui détiennent entre 5 % et 10 % de l'une quelconque des catégories d'actions de la personne morale déclarante. Ne déclarez pas des actions qui ont déjà été déclarées aux parties 5 et 6.

Partie 8 : Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante:

8. Capital-actions des personnes morales appartenant à la personne morale déclarante: Raison sociale et adresse de chaque personne morale autorisée à exercer ses activités au Canada et dans laquelle la personne morale déclarante possède 10% ou plus des actions avec droit de vote pour l'élection des administrateurs. *					
Nom et adresse		Mode de constitution en personne morale	Date de la constitution en personne morale	Lieu de la constitution en personne morale	Réservé au bureau
Nom	Compagnie Générale	Status 811 constitutifs <input checked="" type="checkbox"/>			
Adresse	130 avenue Parkdale Ottawa	Lettres 812	815		816
	Numéro et rue Ville	patentes <input type="checkbox"/>	2002 9 1	Ontario	
	Prov./État Code postal Pays		AAAA MM JJ		
	Ontario K1T 8T6 Canada				
	Numéro et rue Ville	Acte de constitution 813 <input type="checkbox"/>			
	Prov./État Code postal Pays	814			
Réservé au bureau	ccid: 807	Loi spécial <input type="checkbox"/>			
Nom		Status 831 constitutifs <input type="checkbox"/>			
Adresse		Lettres 832	835		836
	Numéro et rue Ville				

Cette section se rapporte aux sociétés **canadiennes appartenant à la personne morale déclarante** qui possède **10 %** ou plus des actions *avec droit de vote*. Les renseignements fournis doivent comprendre la raison sociale et l'adresse du siège social. Si cette adresse n'est pas au Canada, veuillez fournir l'adresse du bureau principal au Canada. Veuillez aussi fournir les renseignements demandés aux colonnes Mode de constitution en personne morale, Date de la constitution en personne morale et Lieu de la constitution en personne morale, comme il est indiqué ci-dessus. Comme il n'y a de la place que pour trois personnes morales dans cette section, vous pouvez photocopier cette page ou joindre une annexe pour fournir des renseignements sur d'autres personnes morales.

Partie 9 : Dette à long terme de la personne morale déclarante:

9. Dette à long terme de la personne morale déclarante: Énumérez toutes les catégories de débetures, y compris les obligations, les fonds-obligations et toute autre forme de dette à long terme.			
Catégorie de dette à long terme	À l'usage du bureau	Total en circulation	Montant total offert à la souscription publique au Canada depuis 5 ans
900	901	902	903
910	911	912	913
920	921	922	923

On entend par l'expression **dette à long terme** les titres de créances négociés sur le marché, telles les obligations et les obligations non garanties. Sont exclus les prêts bancaires, les prêts intersociétés, les prêts aux administrateurs, etc. Si la partie portant sur la dette à long terme ne s'applique pas à la personne morale déclarante, vous pouvez laisser cette section en blanc ou écrire Sans objet.

Partie 10 : Attestation

10. Attestation: Chacun des dirigeants soussignés de la personne morale susmentionnée atteste qu'il a examiné la présente déclaration et tous les états en faisant partie et qu'au mieux de sa connaissance, ceux-ci sont exacts et complets.			
Nom en lettres majuscules: <b>B. Murray</b>		Signature:	
Poste ou titre du dirigeant: <b>Président du conseil d'administration</b>	Code régional: <b>613</b>	Numéro de téléphone: <b>555-1234</b>	Date: <b>20-02-2006</b>
Nom en lettres majuscules: <b>J. Smith</b>		Signature:	
Poste ou titre du dirigeant: <b>Secrétaire-trésorier</b>	Code régional: <b>613</b>	Numéro de téléphone: <b>555-1234</b>	Date: <b>20-02-2006</b>
<i>Cette attestation doit être signée par le président ou le vice-président de la personne morale qui produit la déclaration et par un autre dirigeant de cette personne morale ou une personne dûment autorisée par le conseil d'administration ou un autre organe directeur de la personne morale.</i>			

Aux termes de la Loi, cette section doit être attestée par le **président ou par au moins un vice-président de la personne morale déclarante et une autre personne ayant le pouvoir de signature**. Veuillez inclure un numéro de téléphone pour tout suivi éventuel. Si vous produisez votre déclaration par courrier électronique, veuillez transmettre par télécopieur la dernière page de la déclaration au numéro 1-888-858-8976 (sans frais) ou au numéro 613-951-0318 pour garantir l'entière conformité à la Loi de la personne morale déclarante.

Une fois votre déclaration dûment remplie, veuillez la retourner par courrier, télécopieur ou courrier électronique selon les coordonnées ci-dessous. Veuillez noter qu'aux termes de la **Loi sur les déclarations des personnes morales**, vous devez remplir le questionnaire dans les **90 jours** qui suivent la fin de l'exercice financier de votre société.

Nous vous remercions de votre participation soutenue à la présente enquête.

## **Pour renseignements**

Téléphone (sans frais) : 1-866-825-5975 ou 613-951-9858

Télécopieur (sans frais) : 1-888-858-8976 ou 613-951-0318

Courrier électronique : [luidpm@statcan.ca](mailto:luidpm@statcan.ca)

Courrier : Statistique Canada  
A/S Division de l'organisation et des finances de l'industrie  
150, promenade du Pré Tunney  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Des copies de la version électronique du formulaire Annexe II – Participation au capital-actions sont disponibles sans frais en formats WordPerfect, Microsoft Word et Microsoft Excel dans notre site Web : [www.statcan.ca/francais/survey/business/cra/cra\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/survey/business/cra/cra_f.htm) à la rubrique :

**QUESTIONNAIRES.**